

Conditions Générales de Vente Salsifi Surf and Sup House - Séjours sportifs

Salsifi Authentic est une Société à Responsabilités Limitées (SARL), constituée en Établissement d'Activités Physiques et Sportives (EAPS) et domiciliée au 6 rue Mouffetard 39330 Mouchard. La société est représentée par ses deux gérants, Benoît Maillard-Salin et Pauline Philippe. L'établissement est hébergé sur le site du Camping Siblu-Les Viviers pour la saison estivale, au 1 avenue Léon Lesca 33950 Lège-Cap- Ferret, du 1er avril au 15 novembre de chaque année.

Article 1 : Inscriptions

Toute inscription à un séjour sportif organisé par Salsifi Surf and Sup House vaut acceptation des présentes conditions de vente. Un bulletin d'inscription est envoyé à chaque participant.e et doit être dûment rempli. Il devra être complété par le.la représentant.e légale si l'inscription concerne une personne mineure. L'inscription est considérée comme définitive à réception de ce bulletin accompagné au minimum d'un acompte de 50%.

Article 2 : Paiement et modalité de règlement

Toute inscription doit être accompagnée de la totalité du montant de la prestation ou d'un minimum de 50% du montant total de la prestation. Les paiements peuvent être effectués par chèque, à l'ordre de Salsifi Authentic, en espèces, en chèques vacances, en CB (sur place), en virement avec le RIB de la SARL, ou, à défaut via un intermédiaire de réservation. Si des arrhes ont été versées pour l'inscription, le règlement du reste à devoir se fera sur place le jour 1 du séjour. Toute annulation entraîne l'encaissement des arrhes.

Article 3 : Annulation par Salsifi Authentic

Il est possible que les conditions météorologiques mauvaises nécessitent l'annulation d'une prestation d'activité physique de plein air. Dans ce cas, les éducateurs.trice de l'équipe Salsifi se réservent le jugement d'une annulation ou d'un report, ceci étant impératif pour la sécurité des publics. Le client sera prévenu par téléphone et/ou de visu dans les plus brefs délais. Cette annulation vaudra report si cela est possible, sinon, elle sera remboursée en totalité.

A noter que lors de séjours sportifs d'une semaine, certaines activités peuvent être reportées, déplacées ou remplacées en fonction des possibilités que nous offrent l'environnement. Aucune indemnité complémentaire ne sera versée.

Article 4 : Annulation par le.la client.e

Diverses raisons peuvent empêcher le stagiaire d'effectuer le séjour à la date prévue, l'annulation sera sujette aux conditions fixées ci-dessous :

- toute annulation du stage survenant plus de trois mois avant la date du début du stage entraîne la restitution de l'acompte versé ;
 - toute annulation survenant moins de trois mois avant la date du début du stage entraîne la perte du montant total de l'acompte (50%) ;
 - toute annulation de la part du stagiaire survenant moins de 7 jours avant la date du début du stage entraîne le versement de l'intégralité du séjour, sauf dans le cas d'un problème médical justifié, seulement 50% de la prestation sera due ;
 - la non présentation e /ou la renonciation au séjour équivalent à une annulation, entraînera le paiement intégral du séjour ;
 - les cours non effectués du fait du client ne seront pas remboursés. Un stage commencé et interrompu du fait du stagiaire ne pourra pas être remboursé.
- Il est obligatoire de nous prévenir par écrit de toute annulation ou modification.

Article 5 : Responsabilités et assurances

L'inscription à un séjour sportif organisé par Salsifi Authentic vaut attestation sur l'honneur de non contre-indication médicale à la pratique d'activités physiques et sportives. Salsifi n'exige pas de certificat médical mais attire l'attention des client.e.s sur la nécessité d'accompagner son inscription d'un avis et/ou certificat médical. Salsifi Authentic est composée d'éducateur.trice sportif.ve diplômé.e.s d'État et prend en charge l'intégrité physique et morale de ses élèves. Nous attirons l'attention sur l'obligation du stagiaire de disposer d'une assurance responsabilité civile personnelle, Salsifi Authentic dispose d'une assurance couvrant les risques liés à son activité.

Article 6 : Droit à l'image

L'inscription à un séjour sportif vaut, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, autorisation donnée à Salsifi Authentic pour réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors des activités dispensées. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'entreprise sous toutes formes et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extrait et notamment : communication de l'entreprise sur site internet, réseaux sociaux, brochures, publicités...

Si dans ces conditions, le.la client.e ne souhaite pas autoriser ce droit à l'image, il devra le mentionner lors de son inscription.

Article 7 : Sécurité et matériel

Les prestations sportives sont dispensée selon les principes de l'article L. 221-1 extrait du Code de la Consommation qui précise que : "Les produits et les services mis à disposition des clients, doivent, dans des conditions normales d'utilisation ou d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes."

Article 8 : Tarifs

Les tarifs sont affichés et honorés TTC. Une facture peut-être délivrée sur demande du client. En cas de pratique libre (non encadrée par un.e moniteur.trice) des tarifs sont affichés en cas de vol ou de dégradation :

Tarifs pratiqués en cas de non restitution du matériel : Surfboards : 250€ - Combinaisons : 100€ - Stand-Up Paddle : 350€ - Kayaks de mer : 350€ - Gilets de sauvetage : 50€ - Leashes : 20€ - Pagaies : 30€

Tarifs pratiqués en cas de dégradations majeures (liste non exhaustive) : Surfboard cassé en deux : 250€ - SUP crevé abusivement (lacérations, dégradations intentionnées...) : 350€ - SUP dégradé volontairement (marques de chaussures, traces de peintures, crayons, lacérations, bouchon cassé...) : 30€ - Surfboard dégradé volontairement (marques, traces de frottement, dérives abîmées ou perdues, plis, lacérations...) : 30€ - Kayak dégradé volontairement (trou, lacération, boot ou poignées cassées...) : 30€ - Leash sectionné : 10€ - Combinaison sectionnée : 30€ - Gilet de sauvetage sectionné : 30€ - Pagaie cassée (ou pôle cassée) : 30€

SARL Salsifi Authentic s'engage à entendre et reconnaître des dégradations involontaires ou inévitables liées à l'usage du matériel sportif. Salsifi Authentic, représenté par Benoît MAILLARD-SALIN et Pauline PHILIPPE, en tant que professionnel du sport, est apte à juger convenablement d'un usage abusif ou d'un mésusage du matériel proposé. Il est également conscient des aléas du milieu dans lequel le matériel peut-être utilisé.